

«Exporter des déchets, ce n'est pas recycler, c'est déplacer le problème»

Entretien **Gérald Papy**

Alors que plusieurs pays refusent d'être «la poubelle du monde», les Européens cherchent une alternative dans la prise en charge de leurs déchets... Davantage ailleurs que dans leur propre pays.

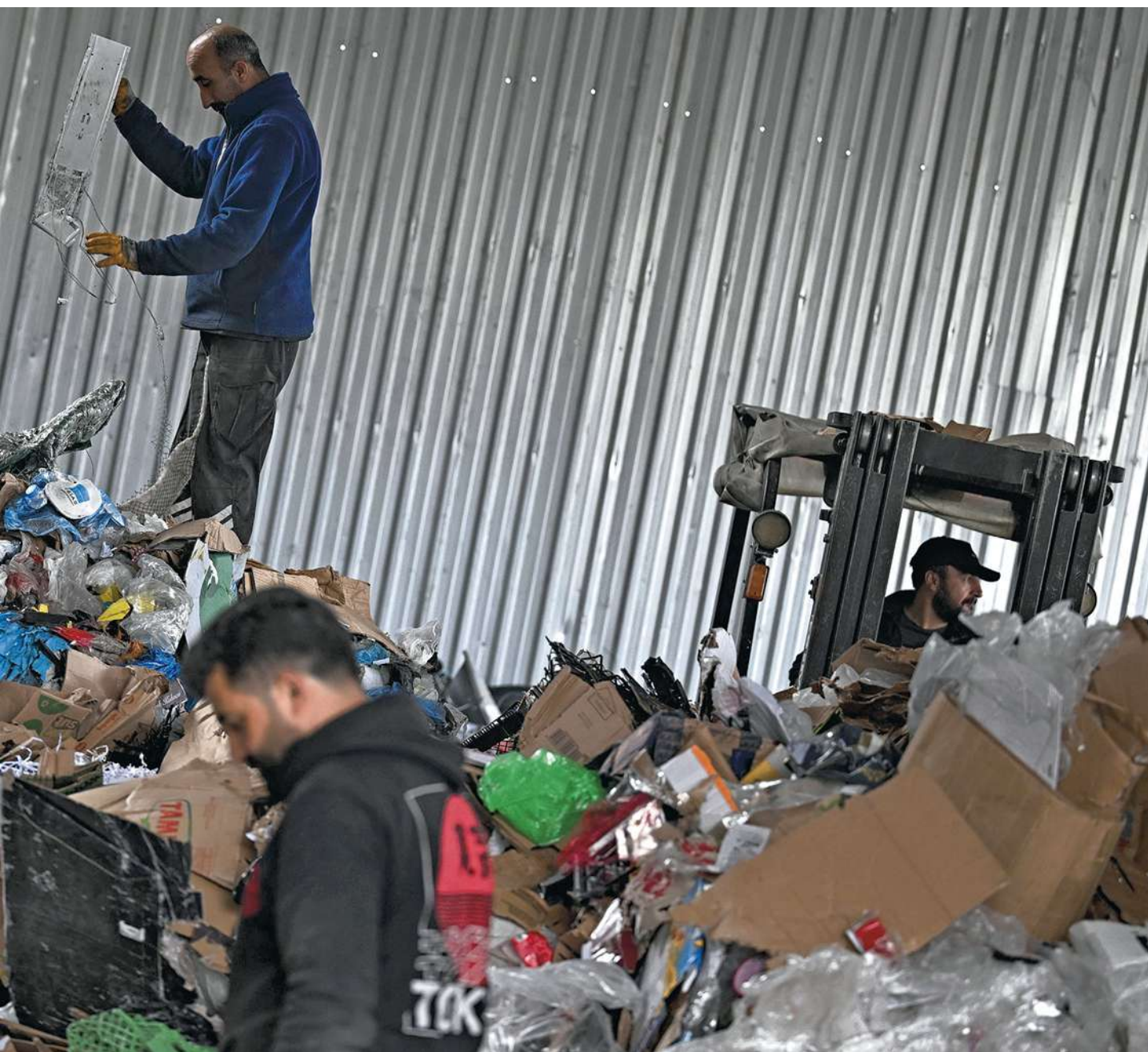
La Malaisie a décidé le 5 février l'interdiction totale de l'importation de déchets électroniques. Elle rejoint ainsi les pays qui, principalement en Asie et en Afrique, refusent d'être la décharge du monde. Dès 2018, la Chine a refusé de continuer à être le principal centre de traitement des déchets de la planète. Les grands pays pourvoyeurs, dont les Européens, ont donc dû revoir leur stratégie. Déplacement des exportations vers d'autres destinations ou développement des pratiques de recyclage: comment les Etats industrialisés se sont-ils adaptés? Le Centre Tricontinental de Louvain-la-Neuve (Cetri) rassemble une série de contributions sur ce thème, dont de nombreuses émanant du Sud, dans un ouvrage intitulé *Les Déchets du monde: envers du décor* (1).

«Quand on parle des déchets, la première image qui vient en tête est celle

de nos poubelles. Ce qui fait que lorsqu'on parle de crise des déchets, la solution qui sera invoquée est celle de mieux gérer nos déchets personnels, souligne Aurélie Leroy, chargée d'étude au Cetri qui signe l'éditorial du livre. Si cette solution semble relever de bon sens, il faut réfléchir à ce qu'elle cache. Les déchets ménagers et, plus largement, municipaux représentent 3% des déchets produits à l'échelle mondiale. Ce ratio signifie que les 97% restants sont donc bien des déchets industriels, issus principalement de la construction et de l'extraction minière, et aussi d'autres activités économiques comme l'agriculture et l'énergie. Même si ces chiffres sont parfois soumis à discussion, ils mettent en évidence deux choses. D'une part, l'ampleur de l'invisibilisation des déchets industriels par rapport à des déchets municipaux surmédiatisés. D'autre part, face à un diagnostic biaisé, les solutions proposées vont l'être tout autant. Définir précisément ce que sont les déchets permet d'orienter les solutions des politiques publiques.» C'est donc l'enjeu crucial des déchets industriels que développe ici Aurélie Leroy.



La Turquie est devenue le principal centre de traitement des déchets plastiques de l'Europe.



GETTY

En quoi la crise des déchets est-elle révélatrice des inégalités qui façonnent nos sociétés?

La seconde partie de l'essai met l'accent sur les stratégies de déplacement des nuisances du Nord vers le Sud, notamment en Afrique, en Amérique latine, en Asie. Il y a des situations très anciennes, avec, par exemple, l'implantation d'installations polluantes dans des zones habitées par des populations précaires. Ce phénomène se répète aujourd'hui, avec l'essor des nouvelles infrastructures de valorisation énergétique. Plus récemment, on observe des stratégies mises en place, soit par

«La dimension de colonialisme est encore bien présente dans le traitement des déchets.»

l'industrie pétrolière (le cas argentin, avec ses énormes volumes de déchets pétroliers issus de la fracture hydraulique déversés à proximité des villes), soit par l'industrie technologique (par exemple, les transferts d'appareils électroniques au Ghana sur le site d'Agbogbloshie à Accra). Le cas d'école est cependant le commerce mondial des déchets. De 2005 à 2017-2018, les pays hautement industrialisés ont envoyé quasi quotidiennement des milliers de conteneurs de déchets vers la Chine afin d'être recyclés. A cette époque-là, la moitié des plastiques collectés dans l'Union européenne était envoyée à l'étranger, dont ...

Une usine de tri de déchets électroniques à Bangalore en Inde.

... 85% vers le territoire chinois. En 2018, quasiment du jour au lendemain, le gouvernement de Pékin a décidé de fermer ses frontières aux déchets. Cela a créé une panique mondiale sur les marchés. Il a fallu trouver rapidement des solutions pour gérer les flux de déchets. Les pays industrialisés pourvoyeurs de déchets n'avaient pas les installations locales suffisantes pour le recyclage. A tel point que les médias, ces années-là, titraient «Est-ce la fin du recyclage?» La question se posait parce que l'envoi de déchets à l'étranger était non seulement pratique, mais aussi peu coûteux. Donc, des volumes importants de déchets ont été stockés, placés dans des décharges, ou brûlés.

Quelle a été, finalement, la conséquence de la décision chinoise?

En 2017-2018, les Européens ont cherché la solution la plus commode qui consistait à... trouver d'autres destinations à ces déchets. Elles ont été trouvées, en un premier temps, dans d'autres Etats d'Asie du Sud-Est notamment. Mais à leur tour, ceux-ci ont décidé de limiter les flux, voire de les interdire. Les Européens se sont alors tournés vers la destination qui est aujourd'hui la première pour les plastiques européens, la Turquie, membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais on se rend compte que c'est un système incohérent en matière environnementale et juridique. La Turquie reçoit la moitié des exportations de déchets plastiques de l'Europe alors qu'elle n'arrive pas à gérer elle-même ses propres rebuts. Le taux de recyclage de la Turquie n'atteint pas les 10%, contre quelque 55% pour la Belgique, qui est dans le top 6 des Etats de l'OCDE. Les infrastructures locales de gestion en Turquie sont insuffisantes. De surcroît, la qualité des plastiques envoyés par les acteurs européens n'est pas bonne; ils sont contaminés et donc, très difficiles à recycler. Une part importante –parfois estimée à 50% des déchets exportés– est non-recyclable et se retrouvera dans des décharges sauvages ou sera brûlée à l'air libre. Cela montre l'incohérence du système. Mais, pour les entreprises européennes, exporter coûte moins cher que recycler localement. Economiquement, la stratégie a un sens, mais moralement, écologiquement, elle est insoutenable.



L'asymétrie de cette stratégie démontre qu'exporter des déchets, ce n'est pas recycler, c'est déplacer le problème. Et ce système contredit tous les principes de durabilité. On devrait pouvoir traiter les déchets là où ils sont produits. On devrait responsabiliser davantage les fabricants à assumer la fin de vie de leurs produits. Il faut cesser de faire croire que les déchets exportés sont transformés en ressources et seront réutilisés. Ce n'est pas du tout une économie circulaire. Qui plus est, le transport de déchets sur des milliers de kilomètres est une aberration.

Pourquoi la décision de la Chine n'a-t-elle pas eu d'effets vertueux en Europe, avec le développement d'un réseau de centres de recyclage?

On répète les mêmes erreurs. Les mécanismes généraux restent les mêmes. Le recyclage a un coût. Et un des petits secrets honteux du recyclage est qu'un objet ne va être recyclé que si c'est rentable. La valeur marchande prendra souvent le pas sur la valeur environnementale. Envoyer des déchets à l'étranger coûte moins cher aux entreprises européennes. Elles continuent donc à procéder de la sorte. Des idées, souvent des innovations technologiques, sont avancées et présentées comme des solutions miraculeuses, notamment les installations de valorisation énergétique des déchets, en plein essor depuis les années 2010. Mais ces systèmes, qui seraient une solution à la fois à la crise énergétique et à celle des déchets, posent



«Pour les entreprises européennes, exporter les déchets coûte toujours moins cher que de les recycler localement.»

Aurélie Leroy, chargée d'étude au Cetri.

question à ces deux niveaux. De plus en plus d'installations sont construites qui devraient apporter une solution, par exemple, aux déchets plastiques, mais on voit au bout du compte que des incinérateurs vont les brûler avec des conséquences au plan environnemental et très peu de résultats probants en termes de production d'énergie. En outre, le modèle économique de cette valorisation est fondé sur un besoin permanent et constant de déchets. Les installations doivent être alimentées sans cesse. Il faut «nourrir la bête». Et cela amène des pays, notamment la Suède, à devoir importer des déchets depuis d'autres pays européens, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, pour alimenter ces incinérateurs. De ce fait, on entretient un flux, et le volume global des déchets produits n'est pas réduit.

La solution du recyclage peut donc avoir des effets pervers?

Le recyclage à travers la valorisation énergétique des déchets ne réduit, ni le volume des déchets, ni l'extraction des ressources. Cette dimension est peu mise en avant. On présente souvent les taux de recyclage, mais pas les taux de circularité. Le taux de circularité, c'est la part de matériaux recyclés dans le total des matériaux utilisés. En Belgique, le taux de circularité est

La décharge d'Agbogbloshie au Ghana a été fermée sous la pression internationale, mais sans solution de fond.

de 22,7% alors que le taux de recyclage est de 55%. C'est nettement moins élevé. Au niveau de l'Union européenne, il est de 12%. Au niveau mondial, il est de 7%. Et il a tendance à régresser. Ce qui veut dire que les matières recyclées ne viennent pas du tout remplacer les matières vierges. On n'est pas dans une économie circulaire. C'est le fameux mythe du découplage. On pense que la croissance économique va pouvoir se maintenir sans avoir d'impact sur l'environnement. Malheureusement, on n'en est pas là. On doit être attentif au fait que le recyclage, au plan environnemental, ne permet pas de manière probante de réduire le volume des déchets, de réduire l'extraction des ressources, et cela reste quand même une industrie qui a un impact sur le climat et l'environnement.

Les actions pour réduire le volume de production des déchets font-elles défaut? Et cet objectif nécessiterait-il un changement de modèle de croissance et de consommation?

Il n'y a pas suffisamment de politiques publiques concertées dans ce domaine. On l'a vu avec l'échec des concertations à Pusan et à Genève (NDLR: lors des conférences de l'ONU, en novembre 2024 en Corée du Sud et en août 2025 en Suisse sur un traité pour l'élimination du plastique). ...





Toute une économie informelle se développe autour de ces décharges.

L'exportation des déchets du Nord vers le Sud est-elle une manifestation contemporaine de colonialisme?

Les stratégies de déplacements des coûts sociaux, environnementaux ou sanitaires sont taxées de colonialisme toxique. Cette notion me semble juste. Mais il faut pouvoir lui donner corps et l'expliquer. Le cas évoqué dans le livre par Dagna Rams, chercheuse invitée au Département d'anthropologie de la London School of Economics, sous le titre «Déchets électroniques au Ghana, l'envers du capitalisme technologique» est assez éloquent. Elle met en garde contre des discours très binaires où soit le Sud est présenté comme la poubelle du Nord, soit la révolution numérique va combler la fracture qui les sépare. Elle aborde le problème de manière plus complexe. Elle a réfléchi à l'organisation générale des circuits des produits technologiques. Elle pointe l'asymétrie entre le nombre élevé de distributeurs de marques comme Apple ou Samsung en Europe et l'unique revendeur agréé d'Apple au Ghana. Donc, ce pays n'est absolument pas un marché pour les fabricants des produits technologiques. Les consommateurs ghanéens vont donc devoir se tourner vers des produits importés et, pour la plupart, d'occasion. Ils feront appel à des réparateurs, techniciens non agréés, qui utiliseront des pièces récupérées dans des décharges par des petits ferrailleurs, exposés aux risques liés au traitement de ces déchets. Dagna Rams constate donc que la phase d'usage de ces appareils se prolonge au Ghana avant d'arriver en fin de vie et que le Ghana et l'Europe, en fin de compte, ne sont pas deux marchés séparés, mais deux phases interdépendantes d'une même chaîne d'approvisionnement. Un exemple comme celui-là montre que la dimension de colonialisme est encore bien présente avec d'un côté de la chaîne, la volonté de garder la valeur économique en Europe, et de l'autre, le besoin de déplacer les coûts en Afrique.

L'exemple ghanéen ne montre-t-il pas aussi que des solutions radicales seraient nuisibles aux populations des pays du Sud? Ceux-ci ne tirent-ils tout de même pas des dividendes de ce système? En effet, il y a peut-être eu des lectures assez manichéennes de cette problématique.

... Les lobbies pétrochimiques et les Etats pétro-gaziers ont tenté d'orienter les actions sur la postconsommation, sur la gestion des déchets, plutôt que sur leur réduction. Un élément fait défaut. Quand on parle de méthodes de gestion de déchets, on oublie un outil majeur, parmi les plus connus et utilisés à travers le monde, la hiérarchie des déchets. C'est soit une échelle, soit une pyramide qui établit un ordre de priorités dans les méthodes de gestion. Au sommet, figure la préservation (éviter de produire des choses inutiles qui deviendront des déchets); ensuite le réemploi; et puis, vient le recyclage. Le recyclage est devenu la mesure emblématique considérée comme la plus vertueuse, mais ce n'est pas le cas. Peu de politiques sont mises en place pour promouvoir la réutilisation. C'est surtout le recyclage qui est mis en avant, avec toutes les limites que l'on connaît. Aujourd'hui, le plastique pose un problème majeur. On en produisait deux millions de tonnes par an dans les années 1950, on est aujourd'hui à plus de 460 millions de tonnes par an. Et plus de 90% ne sont pas recyclés. Quelque 9% sont transformés en produits de moindre qualité. Le résultat du recyclage de ce type de matériaux est donc faible. Et, à terme, après deux ou trois cycles, même ces 10% de produits recyclés termineront à la poubelle. On sait que le plastique est omniprésent. Si on ne réduit pas la production à la source, les solutions proposées seront nettement insuffisantes. Elles ne me semblent pas à la hauteur de l'enjeu.

«On produisait deux millions de tonnes de plastique par an dans les années 1950, on est aujourd'hui à plus de 460 millions.»

Je pense notamment à l'image souvent véhiculée du «Sud poubelle du Nord». Il faut faire attention à ce genre de traitement. Dans le cas du Ghana, des réponses très radicales ont été apportées notamment à la suite du focus mis sur la méga-décharge d'Agbogbloshie. Elle a été supprimée tellement cela avait choqué le monde. Or, énormément de ferrailleurs et de petits métiers gagnaient leurs moyens de subsistance à partir de cette décharge. Le pouvoir d'achat des Ghanéens ne permet pas d'accéder aux appareils d'Apple ou de Samsung. Donc, ce site et les appareils qui s'y trouvaient avaient une utilité pour nombre de Ghanéens. Cela étant, on a fermé Agbogbloshie, mais d'autres espaces de recyclage ont réapparu ailleurs. Je pense que l'on a négligé qu'il y avait une forme d'organisation, informelle mais néanmoins structurée, qui permettait de tirer des revenus pour un grand nombre de personnes sur ce site.

Cela ne démontre-t-il pas qu'il importe de prendre en compte les attentes des populations dans la résolution de la crise des déchets?

Les politiques publiques en matière de déchets doivent être guidées par le souci de la justice sociale et environnementale. C'est aussi une notion que l'on a tendance à oublier. Maintenant, on met souvent en place des solutions complexes, coûteuses, modernes, à forte intensité de capital, en matière de recyclage des déchets au détriment de systèmes plus décentralisés, et structurés autour de récupérateurs informels, par exemple. On ne tient pas compte, finalement, de ces centaines de milliers de personnes qui, certes, exercent un travail pénible, insalubre, mais qui leur procure néanmoins une source de revenus. Ne pas les intégrer au nouveau système mis en place contribue encore plus à exclure et à invisibiliser ces travailleurs qui ont pourtant joué un rôle central dans la collecte, le tri, et la récupération des matériaux de ces décharges. L'attention doit aussi être portée sur le plan social. ●



(1) *Les Déchets du monde: envers du décor. Points de vue du Sud*, par le Centre Tricontinental, sous la direction d'Aurélien Leroy, éd. Syllepse, 176 p.

A la marge Connais tes droits, en 1982 comme en 2026



“ Depuis le 6 janvier, l'agence United States Immigration and Customs Enforcement, plus connue sous l'acronyme ICE, s'est lancée dans l'une des plus importantes et des plus violentes opérations destinées à arrêter les personnes en séjour irrégulier afin qu'elles soient détenues, puis renvoyées loin des Etats-Unis. Elle implique plusieurs milliers d'agents déployés à Minneapolis. L'ICE y a tué Alex Pretti, un aide-soignant américain de 37 ans, et Renée Good, une autrice américaine de 37 ans elle aussi, dans des circonstances qui ne le justifiaient pas. La mobilisation populaire a amené les autorités à recalibrer l'opération et à retirer, pour le moment, nombre d'agents de cette ville. Selon l'analyse de Volker Türk, le haut-commissaire des Nations unies aux droits humains, de nombreuses arrestations et détentions décidées dans ce cadre sont arbitraires et illicites. Il rappelle que les Etats ont le droit de définir leur politique migratoire, mais que cette dernière ne peut être exécutée en violation des droits humains, et que la police ne peut utiliser la force meurtrière qu'en dernier recours contre un individu qui constitue une menace immédiate à la vie d'autrui.

C'est aussi à Minneapolis qu'un agent de l'ICE a voulu entrer dans le consulat de l'Equateur, le 27 janvier. Le personnel lui en a refusé l'accès. La Convention de Vienne sur les relations consulaires, adoptée en 1963 et ratifiée par l'Equateur comme par les Etats-Unis, prévoit en effet que «les locaux consulaires sont inviolables» et que les autorités de l'Etat de résidence ne peuvent y pénétrer, «sauf avec le consentement du chef de poste consulaire». L'Equateur a protesté officiellement auprès

des Etats-Unis afin d'éviter qu'un tel incident se reproduise à l'avenir. En Belgique aussi, on projette de renforcer les opérations policières pour arrêter et expulser des personnes migrantes. Selon un projet de loi adopté par le gouvernement, les forces de police auraient le droit, pour ce faire, de procéder à des visites domiciliaires. Selon le Conseil d'Etat, le projet, dans sa mouture actuelle, implique cependant de graves ingérences dans le droit au respect de la vie privée et du domicile. Le texte devra être revu, au risque de s'exposer à un nouvel avis critique du Conseil d'Etat, qui avait déjà souligné les faiblesses d'un texte similaire en 2020.

«Know your rights», clamait le groupe de punk The Clash en 1982, dans le contexte de la répression violente des mouvements de contestation de la classe ouvrière dans un Royaume-Uni dirigé par Margaret Thatcher. The Clash énumère trois droits que nous sommes intimés de connaître, pour mieux souligner combien ils ne profitent pas à tous de la même façon: «1. Vous avez le droit de ne pas être tué. Le meurtre est un crime. Sauf s'il a été commis par un policier ou un aristocrate. 2. Vous avez le droit à des chèques alimentaires, à condition, bien sûr, que vous ne soyez pas gêné par une petite enquête et une humiliation. 3. Vous avez le droit à la liberté d'expression, tant que vous n'êtes pas assez stupide pour l'exercer vraiment.»

Qu'on l'aime ou non, le morceau nous frappe de plein fouet comme pour nous sortir de la torpeur et résonne aujourd'hui avec une actualité déroutante.



Anne Lagerwall
est professeure de droit international à l'ULB.